



Règlement intérieur de l'association Esport Club de Rouen

Adopté par l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2022

Article 1 – Vie associative

La valeur principale de l'association Esport Club de Rouen est la convivialité.

Est proscrit tout comportement contraire à cette valeur et aux lois en vigueur, notamment :

- Agressions verbales ou physiques
- Etat d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites
- Condamnation pénale pour crime et délit
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation
- Non-participation aux activités de l'association

Article 2 – Adhésion des nouveaux membres

Les personnes désirant adhérer à l'association doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'association, et régler la cotisation fixée à 10 €. En cas de personne mineure, le responsable légal doit également remplir le formulaire d'autorisation.

Article 3 – Démission, décès et exclusion d'un membre

- La démission doit être adressée au président du bureau par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.
- En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.
- Comme indiqué à l'article 8 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le bureau, pour non-respect du présent règlement intérieur, et notamment des conditions établies par son article 1.
En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. Un membre peut être exclu définitivement de l'association ou simplement de toute activité au sein du bureau. La décision d'exclusion est adoptée par le bureau statuant à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, de décès ou d'exclusion, d'un membre en cours d'année.

Article 4 – Modalités applicables aux votes lors des assemblées générales

- Votes des membres présents

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le bureau ou la majorité absolue des membres présents ou représentés.

- Votes par procuration

Comme indiqué à l'article 11 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire sur présentation par ce dernier d'une attestation de représentation.



ESPORT CLUB DE ROUEN

contact@ecrouen.gg
5 rue des charmes
76770 MALAUNAY
RNA : W763017860
SIRET : 848 903 696 00013
APE : 9499Z

Article 5 – Indemnités de remboursement

Seuls les membres élus du bureau peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Il est possible pour les membres le souhaitant d'abandonner ces remboursements et d'en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu art. 200 du CGI.

Article 6 – Règlement de la section Compétition

Objectif :

La section Compétition de l'Esport Club de Rouen est composée de tous les membres représentant l'Esport Club de Rouen lors d'événements esport. Ses membres sont répartis en équipes, chaque équipe étant affectée à un jeu. Un membre peut faire partie de l'effectif de plusieurs équipes.

La section Compétition de l'Esport Club de Rouen a pour objectif de permettre à ses membres, via un soutien logistique et/ou financier, de participer à des événements esport.

Charte d'utilisation :

Les membres de la section Compétition de l'Esport Club de Rouen sont désignés par le bureau de l'association, ce qui leur donne accès aux salons « compétition » du serveur Discord de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.

Un membre ne pourra intégrer l'équipe d'un jeu que s'il est membre de l'Esport Club de Rouen, est âgé de 13 ans minimum et respecte les recommandations PEGI de ce jeu.

Un membre d'une équipe représente l'Esport Club de Rouen, et se doit donc d'adopter un comportement conforme aux valeurs de l'Esport Club de Rouen lorsqu'il participe à un entraînement, une compétition ou un événement de son équipe, en ligne ou en physique.

Engagements de l'Esport Club de Rouen :

Le bureau de l'Esport Club de Rouen décide, en concertation avec le référent de l'équipe, à quels événements l'association se fera représentée par l'équipe. Cette décision est communiquée aux membres de l'équipe via le salon « compétition » du serveur Discord de l'association.

Lorsque l'Esport Club de Rouen se fait représenter par un membre de la section Compétition à un événement, il s'engage à rembourser partiellement ou totalement les frais d'inscription, de déplacement, et d'hébergement liés à l'événement, dans un délai d'un mois à compter de la date de l'événement.

Toute participation à un événement sans l'accord préalable du bureau de l'Esport Club de Rouen ne pourra donner lieu au remboursement de frais.

Le montant des frais de déplacement comprend les frais de carburant et de péage, et ne peut excéder le montant des frais de déplacement entre Rouen et le lieu de l'événement.

Chaque frais devra faire l'objet d'un justificatif afin de prétendre au remboursement de la part de l'Esport Club de Rouen.

L'Esport Club de Rouen devra mettre à disposition, dans la limite de ses moyens, tout matériel permettant aux membres de la section Compétition de participer aux événements auxquels ils le représentent.

Un maillot vierge de pseudonyme est mis à la disposition de chaque membre de la section Compétition représentant l'Esport Club de Rouen, pendant toute la durée de l'événement.

Les membres de la section Compétition ont la possibilité d'acheter le maillot de l'Esport Club de Rouen à prix coûtant pour l'association, c'est-à-dire 30 €. Ils disposent pour cela d'un code de réduction à usage unique, qu'ils peuvent demander auprès du bureau de l'association.

Engagements des membres de la section Compétition :



ESPORT CLUB DE ROUEN

contact@ecrouen.gg
5 rue des charmes
76770 MALAUNAY
RNA : W763017860
SIRET : 848 903 696 00013
APE : 9499Z

Les membres de la section Compétition devront participer, sauf empêchement personnel, aux événements auxquels leur équipe représente l'Esport Club de Rouen.

Les membres de la section Compétition devront reverser à l'Esport Club de Rouen 10% des gains monétaires obtenus lors d'événements pour lesquels ils représentent l'association, dans un délai d'un mois à compter de la date de perception des gains.

Les membres de la section Compétition devront ajouter le préfixe « ECR_ » à leur identifiant dans le jeu auquel leur équipe est affectée.

Les membres de la section Compétition devront ajouter le préfixe « ECR | » aux identifiants de leurs comptes de réseaux sociaux dédiés à l'esport (Discord, Twitter, Facebook, Instagram).

Article 7 – Règlement de la WebTV

Objectif :

La WebTV de l'Esport Club de Rouen est composée des contenus audios et/ou vidéos diffusés sur les chaînes Twitch de l'association.

La WebTV de l'Esport Club de Rouen a pour objectif de proposer du contenu de divertissement (jeux vidéo, interview, débats, autres...) respectant les valeurs de l'association et créant un lien avec la communauté.

Chaîne Twitch : www.twitch.tv/esportclubrouen

Chaîne Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCf2r_DVyuPxWVDXBFUp5vTg

Charte d'utilisation :

Les membres de la WebTV de l'Esport Club de Rouen sont désignés par le bureau de l'association, ce qui leur donne accès aux salons « webtv » du serveur Discord de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.

Le contenu diffusé par les membres de la WebTV est libre, mais devra respecter la charte graphique et éthique (pas de propos offensants, diffamatoires, publicitaires, ne respectant pas le PEGI, utilisant des fichiers ne respectant les droits d'auteur, ne respectant pas les conditions d'utilisation de Youtube et Twitch) de l'association.

Le contenu diffusé sur les chaînes Twitch et Youtube de l'Esport Club de Rouen peut être diffusé sur les chaînes personnelles des membres de la WebTV, sans avertissement préalable.

Toute modification des comptes (identifiants, chaîne) est interdite sans accord préalable des membres du bureau de l'Esport Club de Rouen.

Tout manquement à ce règlement fera l'objet de sanctions sur libre appréciation du bureau de l'Esport Club de Rouen.

Article 8 – Règlement du Community Management

Objectif :

Le Community Management de l'Esport Club de Rouen est composé du contenu publié sur les réseaux de communication de l'Esport Club de Rouen.

Le Community Management de l'Esport Club de Rouen a pour objectif de partager les informations relatives à l'association et communiquer avec ses adhérents et sympathisants.

Site internet — <https://www.ecrouen.gg/>

⇒ Vitrine de communication de l'association, donner accès à l'intégralité des informations de l'association

- Fiches événements
- Articles résumés des événements
- Articles pédagogiques
- Présentation équipes/joueurs
- Vie de l'association
- Planning WebTV

Discord — <https://discord.gg/sVnp2Qd>

⇒ Forum d'échanges de la communauté de l'association

- Vie quotidienne de l'association



ESPORT CLUB DE ROUEN

contact@ecrouen.gg
5 rue des charmes
76770 MALAUNAY
RNA : W763017860
SIRET : 848 903 696 00013
APE : 9499Z

- Annonces évènements
- Informations principales de l'association
- Relayer les posts des réseaux sociaux

Twitter – <https://twitter.com/ecrouen> :

- ⇒ Prendre contact avec les personnes extérieures, donner des informations quotidiennes sur l'association
- Posts engageants
- Annonces évènements
- Annonces matchs
- Résultats matchs
- Présentation équipes/joueurs
- Mardi partenaires
- Vendredi pédagogie
- Planning WebTV
- Newsletter
- Relayer les articles du site de l'association (articles résumés des évènements, vie de l'association)

Facebook – <https://www.facebook.com/EsportClubRouen> :

- ⇒ Prendre contact avec les personnes extérieures, donner des informations importantes sur l'association
- Annonces évènements
- Présentation équipes/joueurs
- Mardi partenaires
- Vendredi pédagogie
- Planning WebTV
- Newsletter
- Relayer les articles du site de l'association (articles résumés des évènements, vie de l'association)

Instagram – <https://www.instagram.com/EsportClubRouen> :

- ⇒ Prendre contact avec les personnes extérieures, créer du lien avec la communauté
- Photos/vidéos d'évènements, de vie de l'association
- Annonces évènements + Story prochains évènements
- Résultats matchs + Story par équipe
- Présentation équipes/joueurs + Story par équipe
- Mardi partenaires + Story Partenaires
- Vendredi pédagogie + Story pédagogie
- Planning WebTV
- Newsletter
- Relayer les articles du site de l'association (articles résumés des évènements, vie de l'association)

Charte d'utilisation :

Les membres du Community Management de l'Esport Club de Rouen sont désignés par le bureau de l'association, ce qui leur donne accès au salon « communication » du serveur Discord de l'association. La liste des membres est disponible sur le site internet de l'association.

Les propos tenus sur les réseaux de communication de l'Esport Club de Rouen doivent respecter les valeurs de l'association.

Peu importe les circonstances, les propos tenus devront être respectueux et respecter les règles usuelles, pas de propos offensants, de n'importe quelle forme que ce soit.

Un effort particulier doit être fait sur l'orthographe. Chaque publication doit se terminer par les hashtag #jeuxvideo #esport #rouen #ecrouen. En cas de manque de place (sur Twitter notamment), le hashtag obligatoire est #ecrouen.

Lorsqu'un jeu ou un évènement est cité, il doit l'être via son hashtag.

Les personnes ou structures citées doivent l'être avec leur arobaze lorsque cela est possible.

Si une invitation pour le serveur Discord est nécessaire, l'invitation « officielle » doit être utilisée

(<https://discord.gg/sVnp2Qd>).



ESPORT CLUB DE ROUEN

contact@ecrouen.gg
5 rue des charmes
76770 MALAUNAY
RNA : W763017860
SIRET : 848 903 696 00013
APE : 9499Z

Les membres du Community Management doivent prévenir les membres du bureau si un message leur est adressé sur un des réseaux sociaux de l'association.

Tout manquement à ce règlement fera l'objet de sanctions sur libre appréciation du bureau de l'Esport Club de Rouen.

Article 9 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié sur décision du bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Fait à Malaunay, le 27 janvier 2022

Kévin HUYGHE

Président